



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du : **Mardi 28 SEPTEMBRE 2021**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

23451060 : ANTILLAIS DU 18 ESP PARIS 81 / ST DENIS RC du 18/09/2021 (R2/C)

Après lecture des rapports de chacune des 2 équipes et au vu du manque de licenciés qu'avait l'équipe d'ANTILLAIS DU 18^{ème} ESP PARIS à la date de la rencontre qui ne lui permettait pas d'aligner une équipe,

La Commission enregistre le forfait non avisé d'ANTILLAIS DU 18^{ème} ESP PARIS.

23451071 : ANTILLAIS DU 18 ESP PARIS 81 / PHILIPPE GARNIER 81 du 02/10/2021 (R2/C)

Courriel du club d'ANTILLAIS DU 18 ESP PARIS ainsi que de la mairie indiquant que le terrain n°5 du Parc des Sports de Bobigny est disponible.

La Commission fixe la rencontre sur ce terrain.

23773826 : INSTITUT DU PETROLE FC 1 / ORANGE F. ISSY 3 du 18/09/2021 (R3/D)

La Commission,

Après lecture du courriel d'INSTITUT DU PETROLE indiquant une erreur sur le résultat de la rencontre.

Après lecture du courriel d'ORANGE ISSY et du rapport de l'arbitre,

Considérant que l'arbitre officiel n'est pas en mesure de confirmer le score,

Considérant dans ces conditions, qu'il convient de s'en tenir au score enregistré sur la F.M.I. à savoir 9 buts à 2 en faveur d'ORANGE F. ISSY,

Considérant que la Feuille de Match est en effet le procès-verbal de la rencontre et a été signée par les 2 équipes,

Par ces motifs,

Enregistre le score suivant :

INSTITUT DU PETROLE : 0 point – 2 buts ;

ORANGE ISSY : 3 points – 9 buts.

La Commission rappelle qu'il est indispensable de vérifier les informations saisies sur la F.M.I. lors des signatures d'après match.